

REGLEMENT PARTICULIER DEFINITIF LAMERA CUP

Association Sportive **Automobile Armagnac Bigorre**

Circuit : **Paul ARMAGNAC à NOGARO**

Date de l'épreuve : **04 au 06 Juin 2021**

Nombre de jours **3**

Niveau de l'Epreuve : **National P. E. A.**

Permis d'organisation Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées n° **N19** délivré le **22 avril 2021**

Permis d'organisation FFSA n° **271** délivré le **28 avril 2021**

Cette épreuve nationale, à participation étrangère autorisée, est organisée conformément aux prescriptions du code sportif international FIA, aux règlements généraux de la FFSA, aux règlements particuliers des catégories inscrites, et au présent règlement particulier, auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre, par le seul fait de leur inscription.

Ce meeting compte pour le Championnat de France Circuits FFSA, pour le Championnat de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées Coefficient 3 et le Challenge des Commissaires de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées.

ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

1.1P. OFFICIELS

COLLEGE COMMISSAIRES SPORTIFS 1 :

Présidente :	VAILLES Marielle	Lic. n° 7644
Membres :	HULOT René-Jean	Lic. n° 7288
	LARREGAIN Marie-Hélène	Lic. n° 129467

DIRECTEURS DE COURSE :

	LAMONTAGNE Jacky	Lic. n° 1998
	NIEL Jean-Marc	Lic. n° 129470
Assistant DC :	GEORGET Christian	Lic. n° 2716
Stagiaires :	HAMICHE Amar	Lic. n° 33073

COMMISSAIRES TECHNIQUES : OLIVIER André Lic. n° 1118

MEDECIN CHEF : Dr BECOUARN Yves Lic. n° 111355

COMMISSAIRE DELEGUE A LA SECURITE : SARTHE Robert Lic. n° 9928

CHRONOMETRAGE :

1.2P. HORAIRES EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD

Horaires en annexe.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : **Vendredi 04 Juin : 17 h 00 - 20 h et Samedi 5 Juin 8 h 30 - 9 h 30**

Vérifications techniques : **Vendredi 04 Juin : 17 h 15 - 20 h et Samedi 5 Juin 8 h 30 - 9 h 45**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. - ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)

Les engagements seront reçus jusqu'au **JEUDI 20 MAI** à l'adresse suivante :

TTM COMPETITION - 24 rue de l'Eclipse - 95800 Cergy
Info@lameracup.fr

3.3P – LICENCES

Cette course Nationale est ouverte aux Pilotes et coéquipiers titulaires d'une licence délivrée par la FFSA (au minimum Nationale Concurrent Conducteur) et aux titres de participation National Circuit.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes : **LAMERA CUP**

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire : Conforme au cahier des charges de chaque catégorie

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le circuit Paul Armagnac de NOGARO bénéficie d'une licence de parcours n° **19 jusqu'au 17 mars 2023**.

Il sera obligatoirement **parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre**.

Longueur du circuit : **3636 m**

Pôle : à **droite départ ARRETE** _ à **gauche départ LANCE**

Nombre de voitures admises : LAMERA

- **Essais 65**
- **Course de 2 à 4 h : 54**

Panneau officiel d'affichage : **Tour de contrôle**

Salle de briefing : **1^{er} étage au-dessus des stands**

Parc fermé : **Arrière Hall Technique**

PARC CONCURRENTS - PADDOCK

Les horaires d'ouverture sont indiqués à l'entrée. Les véhicules personnels ne sont pas autorisés dans le paddock.

Pendant les heures de fermeture :

- L'accès est contrôlé et seules les personnes accréditées sont autorisées,
- Les véhicules ne sont pas autorisés à pénétrer,
- Les véhicules de compétition ne sont pas autorisés à sortir de l'enceinte.

La société de gardiennage assure la sécurité à l'intérieur de l'enceinte.

L'accès est autorisé à des personnes accréditées. La Direction du circuit, les Organisateurs et la Société de Gardiennage ne pourront être tenus responsables des vols ou dégradations pouvant être commis au préjudice des utilisateurs du paddock.

L'installation sur le paddock ne pourra se faire que conformément aux directives de l'Organisateur.

Il est strictement interdit aux Concurrents et autres utilisateurs de planter tout objet métallique dans les surfaces bitumées tels que piquets, pointes etc...

En cas de non-respect, une pénalité sportive ou financière pourra être appliquée.

Il est strictement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, en dehors des essais et des courses.

6.5.1.3 TRANQUILITE PUBLIQUE – ENVIRONNEMENT – REGLEMENT INTERIEUR

Les normes sonores doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

Les démarrages moteurs sans accélération sont tolérés de 19 h 00 à 22 h 00 et à partir de 8 h 00.

De 22 h 00 à 8 h 00 aucun démarrage moteur n'est autorisé.

Tous les déchets spécifiques tels que pneumatiques ou bidons devront être remportés.

Des fûts de récupération d'huile sont à disposition sur le paddock.

Les participants et Organisateur devront respecter le Règlement intérieur en annexe.

ARTICLE 10P. PRIX

Néant.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : **10**

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : **2 de 9kg poudre & 1 de 6l eau + additif**

Nombre de commissaires de piste*, lors de chaque manche : **24**

*Le nombre de commissaires de stands n'est pas inclus dans cet effectif.

***Nota :** les postes 14 & 14bis seront sans Commissaire. Ces postes sont couverts par le poste 13 qui lui comprend des Commissaires ainsi que des feux.*

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit **est équipé d'un centre médical permanent.**

Le circuit **est équipé d'une structure de soins intensifs.**

Nombre d'ambulance pour les concurrents : **2**

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : **OUI**

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : **NON**

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique : **Même organisateur**

Horaires détaillés de l'épreuve.

Plan du circuit avec les emplacements des camions, carburant et pneumatiques.